



Cement
Association
of Canada

Association
Canadienne
du Ciment

Mémoire de l'Association Canadienne du Ciment (ACC) Consultations Pré-Budgétaires 2026

10 février 2026

Résumé de nos recommandations
Recommandation #1 : Créer les conditions d'investissement et réglementaires appropriées pour attirer des capitaux dans la province, afin de permettre aux entreprises de ciment et de béton basées au Québec de rester compétitives.
Recommandation #2 : Tirer parti du pouvoir d'achat et des marchés publics du Québec pour soutenir la résilience des infrastructures et la gestion à long terme des actifs.
Recommandation #3 : Accélérer la mise en chantier d'infrastructures et de logements, en accélérant les dépenses, en harmonisant les spécifications et en réduisant les coûts de développement.
Recommandation #4 : Promouvoir de façon proactive les métiers et les formations professionnelles liées au secteur de la construction auprès des jeunes Québécois et Québécoises et augmenter les investissements dans les programmes de formation continue, le soutien aux apprentis, et les incitatifs pour les employeurs du secteur de la construction afin de favoriser la rétention d'une main-d'œuvre compétente en quantité suffisante.

L'industrie du ciment et du béton

L'Association Canadienne du Ciment (ACC) est le porte-parole de l'industrie canadienne du ciment. Elle regroupe six entreprises exploitant des cimenteries et des terminaux de ciment de la côte Atlantique jusqu'à la côte du Pacifique, y compris trois entreprises opérant des cimenteries au Québec : Ciment Saint-Laurent à Joliette; Amrize Canada à Saint-Constant (anciennement Lafarge Canada); et Ciment St-Mary's (usine McInnis) à Port-Daniel-Gascons.

L'industrie québécoise du ciment et du béton est un acteur économique important pour le Québec. Elle supporte près de 17,000 emplois directs et indirects et contribue environ \$1.2 milliards en salaires et des centaines de millions en revenus de taxes. Nos activités (ciment, béton et granulats) contribuent à l'économie locale

et régionale partout au Québec. Le béton est un matériau vital pour nos communautés et notre économie.

Importance stratégique du ciment et du béton

La construction de grands projets d'infrastructure jouera un rôle central dans l'édification d'une économie forte au Québec. Ces projets ne peuvent être réalisés sans ciment et sans béton. Tout comme l'énergie, le ciment et le béton sont des matières premières stratégiques dont dépend l'ensemble de notre économie. Le maintien d'un approvisionnement domestique fiable est essentiel à la souveraineté économique et à la sécurité du Canada et du Québec.

Le budget 2026 doit faciliter le soutien et la croissance de l'industrie québécoise du ciment et du béton afin que nous disposions des matériaux nécessaires pour construire le Québec de demain et atteindre la prospérité économique.

Le contexte économique et géopolitique en évolution

Les fabricants canadiens et québécois de ciment sont des acteurs indispensables aux marchés nationaux et mondiaux. En effet, le ciment est le principal liant du béton, et le béton est le produit le plus consommé sur la planète après l'eau. Les cimentiers assurent un approvisionnement stratégique et fiable en ciment pour la construction d'infrastructures importantes telles que nos maisons, nos réseaux de transport, nos infrastructures énergétiques, nos écoles, nos hôpitaux, nos lieux de loisirs et bien plus. En outre, la chaîne d'approvisionnement en ciment du Canada est étroitement imbriquée dans celle des États-Unis, d'importantes quantités de ciment étant exportées vers le sud chaque année (jusqu'à 40% du ciment produit au Canada est exporté, presque exclusivement aux États-Unis).

Fondamentalement, les États-Unis dépendent du ciment canadien, car ils ne produisent pas suffisamment de ciment sur leur territoire pour répondre à leur demande intérieure. De plus, les importations américaines de ciment canadien sont stratégiques en raison de la disponibilité géologique du calcaire et de la rentabilité de la logistique. D'éventuels droits de douane américains sur le ciment canadien, ou toute modification du statut actuel du ciment dans le cadre de

l'ACEUM, auraient des conséquences désastreuses pour notre industrie. Le budget 2026 du Québec doit continuer à protéger les industries comme la nôtre face à une telle incertitude.

La soumission pré-budgétaire de l'Association Canadienne du Ciment vise avant tout à renforcer notre résilience et à préserver la compétitivité de l'industrie dans un contexte d'incertitude économique causé par l'administration américaine et l'évolution du paysage géopolitique.

Recommandation #1 : Créer les conditions d'investissement et réglementaires appropriées pour attirer des capitaux dans la province, afin de permettre aux entreprises de ciment et de béton basées au Québec de rester compétitives.

Dans un contexte de concurrence croissante pour attirer les investissements étrangers, il est essentiel que le Québec demeure une destination viable et attrayante pour les investissements directs étrangers dans la modernisation et la productivité afin de renforcer l'économie de la province et créer des emplois bien rémunérés.

C'est la responsabilité du gouvernement de créer un contexte économique qui permettra la rétention des grandes industries au Québec et qui attirera les investissements étrangers dans notre province. Plusieurs des cimenteries en activité au Canada et au Québec font partie de multinationales qui possèdent des installations de production de ciment à travers le monde. Une cimenterie située au Québec qui désire moderniser ses installations doit convaincre sa maison-mère d'investir des sommes importantes ici plutôt que dans une autre juridiction, d'où l'importance de créer les conditions propices aux investissements au Québec. Les producteurs mondiaux de ciment cherchent à investir dans les juridictions qui offrent les avantages stratégiques les plus intéressants en matière de modernisation, de productivité et de croissance du marché. Au Québec, nous avons accès à une électricité propre et à une infrastructure permettant le transport et le commerce international. Par contre, la lenteur des mises en chantier des projets d'infrastructure demeure une faiblesse.

Les politiques qui menacent notre industrie comprennent :

- Le mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) : Depuis l'entrée en vigueur de ce mécanisme, certains pays qui exportaient leur ciment à forte intensité carbone en Europe recherchent de nouveaux marchés, incluant le Canada. Une augmentation importante des volumes de ciment importés au Québec pourrait mettre en péril notre économie, notre compétitivité, et nos emplois.
- L'ACEUM : La renégociation prochaine de l'accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ajoute encore plus d'incertitude et de risques pour la fabrication du ciment au Québec. Avec jusqu'à 40 % du ciment produit au Canada exporté vers les États-Unis, l'incertitude commerciale refroidit les investisseurs et ralentit les flux de capitaux vers les cimenteries québécoises. Si les flux commerciaux venaient à être perturbés, cela aurait des conséquences désastreuses sur les entreprises d'ici et leur capacité à prospérer.

Pour soutenir l'industrie du ciment au Québec, il est primordial que des programmes de soutien financier continuent d'être accessibles pour la réalisation de projets de modernisation.

Recommandation #2 : Tirer parti du pouvoir d'achat et des marchés publics du Québec pour soutenir la résilience des infrastructures et la gestion à long terme des actifs.

Grâce à l'abondance d'électricité propre au Québec et aux efforts de notre industrie pour décarboniser notre chaîne d'approvisionnement et nos processus, le Québec produit certains des matériaux de construction les plus propres au monde.

Cependant, le gouvernement a un rôle critique à jouer dans la création et le maintien d'un marché pour le ciment et le béton faible en carbone. C'est une chose de modifier nos procédés pour produire des matériaux à plus faible empreinte carbone, mais il doit y avoir un marché pour de tels matériaux. En tant que promoteur de projets d'infrastructure, le gouvernement a la possibilité d'influencer la demande pour ces nouveaux matériaux par ses processus d'approvisionnement. L'expérience acquise ailleurs au Canada et à l'étranger

montre qu'une politique d'approvisionnement bien structurée peut réduire les GES dans les infrastructures jusqu'à 40 % sans pratiquement aucun coût supplémentaire.

Un moyen simple et rapide de garantir que les politiques d'approvisionnement favorisent les produits domestiques faibles en carbone tout en restant conformes au droit international et aux accords commerciaux consiste à mettre l'accent sur des normes ambitieuses.

À titre d'exemple de mise en œuvre d'une telle politique, la norme du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) sur le carbone intrinsèque dans la construction impose des exigences en matière de divulgation et de réduction du carbone intrinsèque du béton utilisé dans les projets d'infrastructure de 10 % par rapport à une référence régionale de l'industrie. Cette norme est en vigueur depuis 2022 et s'applique à tous les projets de construction du gouvernement fédéral d'une valeur supérieure à 5 millions de dollars et nécessitant l'utilisation de plus de 100 m³ de béton prêt à l'emploi.

L'implantation d'une telle mesure est impossible tant et aussi longtemps que les contrats publics continueront d'être attribués sur la base du plus bas soumissionnaire conforme.

Il serait aussi utile que les ministères, agences, et sociétés d'État du gouvernement du Québec (telles que le Ministère des Transport et de la Mobilité Durable (MTMD), Hydro-Québec, et plusieurs autres) intègrent des pratiques comptables à la gestion de leurs actifs. En considérant les dépenses en infrastructures comme des investissements pour lesquels on s'attend à un certain rendement, les suivis et entretiens seront faits de façon plus efficace. Une telle vision à long terme est nécessaire afin de se débarrasser des pratiques actuelles d'attribution des contrats basées sur le plus bas soumissionnaire.

La gestion à long terme des bâtiments et des infrastructures requiert l'intégration des concepts de résilience dès la conception d'un projet. En tant que principal donneur d'ouvrage dans la Province, le gouvernement du Québec devrait être un leader dans l'intégration des analyses de résilience pour tout projet de construction ou de développement. Cela est d'autant plus important dans le

contexte de l'adaptation aux changements climatiques. Des coûts initiaux potentiellement plus élevés seront compensés par la valeur des dommages évités et autres coûts liés aux événements météorologiques extrêmes.

L'Association Canadienne du Ciment est disponible pour discuter de la manière de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'approvisionnement public qui permettra de renforcer et de protéger l'industrie québécoise.

Recommandation #3 : Accélérer la mise en chantier d'infrastructures et de logements, en accélérant les dépenses, en harmonisant les spécifications et en réduisant les coûts de développement.

Les gouvernements à tous les niveaux ont reconnu l'urgence d'augmenter l'offre de logements abordables et d'infrastructures essentielles, tout en s'attaquant aux importants retards accumulés en matière de réparations et de modernisation dans les communautés partout au pays. Ces investissements sont essentiels pour maintenir la résilience économique et protéger le Canada contre les répercussions des droits de douane et l'incertitude qui règne sur le commerce mondial.

Le béton demeure le matériau de construction le plus utilisé au monde, en raison de sa disponibilité locale et sa durabilité à long terme. Pour soutenir cette croissance et cette compétitivité, les investissements dans les infrastructures doivent être prévisibles et croissants, et surtout, ils doivent se matérialiser rapidement. L'accélération des approbations de projets est nécessaire afin de garantir que la création d'emplois, la productivité et la construction de logements se concrétisent plus rapidement dans l'ensemble de l'économie.

Pour y parvenir, il faut non seulement du financement, mais aussi une réforme réglementaire visant à supprimer les obstacles, rationaliser les procédures d'autorisation et harmoniser les normes.

Recommandation #4: Promouvoir de façon proactive les métiers et les formations professionnelles liées au secteur de la construction auprès des jeunes Québécois et Québécoises et augmenter les investissements dans les programmes de formation continue, le soutien aux apprentis, et les incitatifs

pour les employeurs du secteur de la construction afin de favoriser la rétention d'une main-d'œuvre compétente en quantité suffisante.

Le secteur de la construction représente un pilier économique majeur au Québec, mais il fait face à une pénurie de main-d'œuvre, aggravée par plusieurs facteurs.

Selon la Commission de la Construction du Québec (CCQ), il faudra recruter environ 80 000 nouveaux travailleurs d'ici 2030 (soit 16 000 par an) pour répondre à la demande croissante liée aux grands projets d'infrastructures, à la construction résidentielle et aux investissements publics. Le taux de postes vacants est important, ce qui contribue à des retards de projets. La main-d'œuvre vieillit rapidement, et de plus, près de 35 % des travailleurs quittent le secteur après cinq ans. La CCQ note aussi une diminution des inscriptions en formation professionnelle. Cette pénurie de main-d'œuvre entraîne une hausse des salaires, des coûts de construction plus élevés, et des pressions sur les chantiers.

La situation est similaire pour la production de béton prêt à l'emploi, un sous-secteur clé de la construction. Comme dans l'ensemble du secteur, il y a un manque criant de travailleurs, particulièrement pour les conducteurs de bétonnières (camions-malaxeurs) et les opérateurs d'usines. Par exemple, certaines entreprises rapportent des ajustements quotidiens dus à l'absence de plusieurs conducteurs par jour, ce qui perturbe la logistique et la qualité des livraisons.

Le recrutement, la rétention, et la formation des employés sont des enjeux majeurs pour notre secteur. Il est donc primordial que le gouvernement du Québec fournisse du support par une augmentation des investissements en perfectionnement et certification des travailleurs, ainsi qu'une promotion audacieuse des métiers pour attirer des talents diversifiés. L'objectif est d'améliorer la rétention et de combler les lacunes en diplômés.

Conclusion

Un solide marché domestique pour le ciment est essentiel pour construire et soutenir les infrastructures dont le Québec a besoin, garantir des emplois bien rémunérés et assurer une économie robuste. La construction de grands projets d'infrastructure jouera un rôle central dans l'édification d'une économie forte et

durable au Québec, et ces projets ne peuvent être réalisés sans ciment et sans béton.

Notre industrie traverse actuellement une période de consolidation mondiale. Les investissements nécessaires à la modernisation des cimenteries iront aux installations où les conditions du marché favorisent la compétitivité. Ignorer cette réalité aurait des répercussions dramatiques pour le Québec.

Dans ces circonstances, nos recommandations pour le budget 2026 visent principalement à assurer la stabilité de l'industrie du ciment et du béton au Québec afin de nous assurer que les matériaux nécessaires pour bâtir le Québec de demain soient disponibles.

Il nous fera plaisir de discuter de nos recommandations de façon plus détaillée avec votre équipe. N'hésitez pas à contacter monsieur René Drolet, Directeur des affaires publiques pour la région du Québec à l'ACC. Il peut être rejoint par courriel (rdrolet@ciment.ca) ou au 613.266.8074.

Cordialement,



Adam Auer
Président et Chef de la direction
Association Canadienne du Ciment